

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 MARS 2022

AMÉNAGEMENTS URBAINS ET PATRIMOINE NATUREL

**4 / 22_004 - Co-FINANCEMENT DE LA BANQUE DES TERRITOIRES POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE
REQUALIFICATION DU SECTEUR MARIÈS / SAINT-SALVI**

L'an deux mille vingt deux, le vingt et un mars

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Madame le Maire en date du 15 mars 2022.

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Geneviève MARTY, Jean-Michel QUINTIN, Laurence PLAS, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Daniel GAUDEFROY, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES

Membres excusés :

Mathieu VIDAL donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE
Naïma MARENGO donne pouvoir à Michel FRANQUES
Marie-Louise AT donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Marie-Corinne FORTIN
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Laurence PUJOL
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gilbert HANGARD
Betty HECKER donne pouvoir à Odile LACAZE
Jean ESQUERRE donne pouvoir à Bruno LAILHEUGUE

Membre(s) absent(s) :

Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

4 / 22_004 - CO-FINANCEMENT DE LA BANQUE DES TERRITOIRES POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE REQUALIFICATION DU SECTEUR MARIÈS / SAINT-SALVI

référence(s) :

Commission attractivité du 8 mars 2022

Service pilote : Tourisme et Commerce

Autres services concernés :

Direction générale des services

Direction des affaires financières

Tourisme et commerce

Elu(s) référent(s) : Mathieu Vidal

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

Au titre de l'axe 4 du programme Action Coeur de Ville (amélioration de l'environnement et du cadre de vie), la ville d'Albi s'est engagée dans le cadre de sa convention-cadre à entamer dès 2021 une réflexion sur la requalification de la rue Mariès, afin de rendre plus lisible le parcours piéton grâce à une meilleure organisation de l'occupation du domaine public à usage commercial et un mobilier urbain plus adapté.

La ville d'Albi, assistée par le cabinet de conseil Yoobaki, spécialisé dans l'accompagnement des projets d'aménagement urbain auprès de villes Action Coeur de Ville, envisage une étude pour répondre aux objectifs opérationnels de ce projet portant notamment sur :

- L'adaptation de l'ambiance générale de la rue Mariès à l'évolution commerciale (restauration rapide, bouquiniste, terrasses, etc.) et aux attentes des usagers (assise, wifi, point rafraîchissement) tout en maintenant la nécessaire desserte pour les services publics (collecte ordures ménagères, pompiers, etc.). Ce volet portera également sur l'enjeu de valorisation patrimoniale, commerciale et touristique de la rue.

- La requalification de la place du cloître Saint-Salvi pour la rendre plus attractive et traversante afin de faciliter notamment l'accès au cloître (interventions d'ensemble à définir sur les terrasses en domaine publics des restaurants actuellement dépareillées et sur le stockage des ordures ménagères et du recyclage).

- Les possibilités d'aménagement d'un toit terrasse végétalisé au dessus des commerces situés rue Mariès accolés à l'église Saint-Salvi et de développement d'une offre commerciale cohérente dans le local acquis par la Ville au niveau du parvis de l'église.

Pour mener à bien cette étude dans le cadre du programme Action Coeur de Ville, la ville d'Albi a prévu un plan de financement avec une participation financière de la Banque des Territoires à hauteur de 50 % soit un montant de 19 500€ HT. L'étude pourrait être lancée dès la confirmation du co-financement par la Banque des Territoires soit au printemps 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le cahier des charges pour la réalisation d'une étude de programmation urbaine,

Vu le projet de plan de financement de cette étude de programmation urbaine,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

SOLLICITE

auprès de la Banque des Territoires un co-financement à hauteur de 50 % soit un montant de 19 500€ HT pour la réalisation d'une étude de programmation urbaine dans le secteur Mariès / Saint-Salvi.

Nombre de votants : 41

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Olivier LEVREY

Directeur général mutualisé
Ville d'Albi et Communauté d'agglomération de l'Albigeois

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.